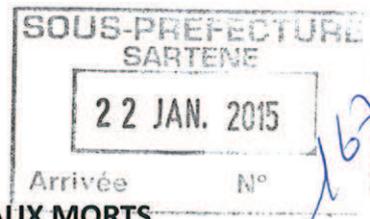


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N° 1/2015**Séance du **17 janvier 2015****OBJET : PLAN DE FINANCEMENT – MISE EN VALEUR DU MONUMENT AUX MORTS**Nombre de membres : **11**Afférents au conseil : **11**En exercice : **11**

Date de la convocation : 14/01/2015

Date d'affichage : 14/01/2015

Ayant délibéré : 10

Votés Pour : 10

Votés Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil quinze, le dix-sept janvier à 14 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame CIPRIANI Marie-Louise a été élue secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etait représenté</b>
M. MILLO Jean-Luc	POLI Pierre Antoine
M. CIPRIANI Jean-Marie	<b>Etait absent</b>
M. POLI Jean-Baptiste	MANTESE Jean-François
Mme GUIQUET Sandra	
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	
M. BRUNETTI Alain	
Mme OBENOUS née DURAND Isabelle	
Mme CIPRIANI née GIACOMETTI Marie-Louise	
M. MARTINO Enzo	

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de procéder au déplacement du Monument Aux Morts situé sur la place publique ainsi qu'à sa mise en valeur.

Actuellement, le monument édifié et inauguré le 24-9-1958, n'a plus de clôture, l'éclairage est inexistant et celui-ci fait souvent office de « banc public » ; sa position centrale (entre l'Eglise et le bâtiment communal et devant la fontaine de la place) ne permet plus sa véritable mise en valeur depuis la création de la salle polyvalente qui surplombe l'ensemble.

Monsieur le Maire propose aux membres présents du Conseil Municipal de le positionner contre la façade latérale du bâtiment communal.

Le projet prévoit notamment :

- La rénovation du monument par un sablage général
- La rénovation du pignon (sablage des maçonneries, reprise des enduits) sur lequel sera endossé le monument
- La pose du monument
- La réalisation de deux jardinières de part et d'autre
- La mise en œuvre de plots et chaînes de clôture du monument
- Réalisation d'un pavage devant le monument
- La pose d'une plaque commémorative
- La mise en œuvre d'un éclairage

Monsieur le Maire dépose sur le bureau l'étude réalisée par la D.D.T.M. 2A de Sartène, dont l'estimation prévisionnelle de l'opération - valeur janvier 2015 - s'établit comme suit :

• TRAVAUX H.T & Fourniture .....	42 000,00 € HT	46 200,00 € TTC
• Honoraires M. Œuvre.....	4 700,00 € HT	5 640,00 € TTC
• TOTAL OPERATION	46 700,00 € HT	51 840,00 € TTC

Le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
RESERVE PARLEMENTAIRE (35,71 % des travaux H.T)	32,12	15 000,00 €
ETAT / DETR (19,28 % des travaux H.T)	17,34	8 097,80 €
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD 25,01 % des travaux 80 % des honoraires	30,54	14 262,20 € (10 502,20 €) (3 760,00 €)
Part Contributive de la Commune	20	9 340,00 €
- 20 % des travaux		(8 400,00 €)
- 20 % des honoraires		(940,00 €)
- T.V.A 10 %		4 200,00 €
- T.V.A. 20 %		940,00 €
		<b>14 480,00 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>51 840,00 €</b>

Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité le Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Corse du Sud afin d'obtenir une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- Approuve la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Corse du Sud, la demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR et la subvention au Département de la Corse du Sud au titre de l'aide aux communes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes d'aide financière et à signer le(s) marché(s) objet du présent plan de financement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 19 janvier 2015

Le Maire,  
M. MILLO Jean-Luc

